



# Commission des terrains et Installations Sportives

Procès-Verbal n° 3  
Réunion du 31 Janvier 2023

**Animateur :** M. G. DELORME (CD)

**Présents :** MM. J.C. VIGNAL (en Visio) – D. COZETTE - M. KIAMPOUR - W. BONNEFOUS (Visio)

**Assiste :** D. CORDIER (en Visio)

**Excusé :** F. GUERFI (CD)

---

## **I. Ouverture de la réunion**

G. DELORME fait le point sur la Commission.

W. BONNEFOUS est le représentant de la CDA à la Commission.

D. CORDIER sera officialisé comme membre de la commission par le Comité du 12 février.

Concernant l'organisation de la commission, D. COZETTE l'Animateur adjoint.

## **II. Point sur les terrains**

Le club de A.C. BOULOGNE BILLANCOURT a fait une demande de contrôle de ces terrains classés en T7 à ce jour.

Une demande a été faite à la société FOREST HILL propriétaire des terrains pour déterminer une date de rendez-vous.

Une relance va être faite pour connaître le souhait de la société propriétaire du terrain.



### III. Situation des gymnases

Actuellement sur tous les clubs évoluant en D1 Futsal, 3 gymnases sont classés officiellement. Ceux où évoluent les clubs de :

F.C. ASNIERES FUTSAL

BAGNEUX FUTSAL

FUTSAL PAULISTA

3 contacts ont été établis avec les mairies concernées. Des dates de rendez-vous vont être mises au point.

Une relance va être faite pour mettre au point des rendez- vous.

D. COZETTE nous propose un modèle pour faire un relevé de la situation des gymnases. Après discussion et remarques, le document va être finalisé par David ;

Les gymnases utilisés par les jeunes U17 vont également être visités.

### IV. Situation des éclairages

Un point va être fait sur tous les éclairages E5 et E6 qui arrivent à échéance avant le 30 juin 2023.

Un courrier sera envoyé aux municipalités propriétaires des terrains et aux clubs utilisateurs pour connaître leurs possibilités pour pouvoir effectuer le contrôle.

### V. Courriers

Courrier du 14/12/2022 de la Ligue de Paris-Ile-de-France de football pour nous signaler le retrait des terrains :

- Stade GEO ANDRE à MEUDON – NNI 920480201
- Stade GEO ANDRE à MEUDON – NNI 920480202
- Stade RENE LEDUC à MEUDON – NNI 920480101

La commission transmet à la Commission Centrale des Compétitions Départementales pour information.

Courrier du 13/01/2023 de M. M. MAURY de la Ligue de Paris-Ile-de-France de football pour nous avertir de la décision de la Commission des compétitions nationales pour les U19 filles :

- Stade de l'Île de Billancourt à ISSY les Moulinaux – NNI 920400401

Ce terrain a été jugé dangereux. Une décision doit être prise par la Commission nationale des terrains en janvier ;

Aucun signalement n'a été fait sur STADIUM, nouveau portail des terrains à la date du 13 janvier 2023.

Prochaine réunion en Visio le mardi 7 février 2023 à 16h30.

**L'Animateur**

**G. DELORME**

